



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales

Accords de GUYANE

Relevé de décisions de la réunion de suivi de la thématique “Agriculture”

Mardi 24 avril 2018 – 15h30 à 17h

Étaient présents :

- Philippe LOOS (SGAR)
- Jean-Paul CATANESE (DRFIP)
- Mario CHARRIERE (DAAF)
- Joana GIRARD (chargée de mission SGAR)
- Florent TABERLET (chargé de mission SGAR)
- Odile RATABOUILLE (chef de service DAAF/MPS)
- Jocelin HO-TIN-NOE (conseiller territorial)
- Jérémy LECAILLE (responsable de service CTG)
- Christian ÉPAILLY (Président FDSEA)

En préambule, Philippe LOOS, SGAR au sein de la Préfecture de Guyane, rappelle le cadre de cette réunion, dont l'objectif est d'évoquer les mesures contenues dans le relevé de décisions du secteur “AGRICULTURE”, signé par la ministre des outre-mers, afin d'en suivre l'application et les évolutions.

Examen conjoint des mesures du relevé de décisions, joint en annexe :

- **Assouplissement des règles de contrôle des aides à l'installation des jeunes agriculteurs de l'organisme payeur tout en restant conforme à la réglementation européenne. La rédaction d'un arrêté préfectoral sur la liste des pièces justificatives est attendu sous quinzaine.**

Cette mesure est réalisée.

L'arrêté préfectoral a été pris. Aucun cas de blocage ne s'est présenté depuis, la situation est stabilisée. Le ministère de l'agriculture est en cours de rédaction d'un décret spécifique sur les conditions d'installation dans les DOM. Une note sur les spécificités de l'installation en Guyane a été transmise afin que celles-ci soient prises en compte dans le futur décret DOM, sans retour à ce jour. La DAAF continue de suivre ce sujet de près.

- **Abondement du fonds de préfinancement des aides agricoles**

Cette mesure est réalisée.

L'abondement a eu lieu en avril 2017 pour un montant de 2 M€. Le dispositif a été présenté en COSDA pour une bonne information du monde agricole. À ce jour, trois comités d'engagement se sont tenus et ont permis d'engager plus de 683 K€ de préfinancement. La question de l'ouverture du FPF aux dépenses de fonctionnement fait l'objet de réflexions. Les services de l'État travaillent à cette évolution, qui nécessitera une validation lors du prochain comité de pilotage stratégique du FPF.

- **Compenser les intérêts payés par les agriculteurs pendant la durée du préfinancement par un dispositif de type fonds d'allègement des charges**

Cette mesure est réalisée.

Elle l'était déjà lors du précédent comité de suivi. Pour rappel, cette problématique peut être considérée comme réglée puisque le recours aux cessions de créance fournisseur est possible.

- **Ouvrir l'accès aux produits financiers de la BPI aux professionnels du monde agricole**

Cette mesure est désormais réalisée.

En effet, la BPI a ouvert le fonds de garantie Renforcement de la Trésorerie Agriculture. Ce nouveau fonds de garantie, sur lequel la communication sera renforcée, permettra de couvrir la majorité des besoins des entreprises de ce secteur. La BPI accueille par ailleurs un nouveau directeur local, M. Alexandre Peignon.

- **Soutien à la modification du PDRG en vue de favoriser l'accès aux aides. La modification est prévue par la CTG sous 15 jours.**

Cette mesure est réalisée.

L'arrêté régional modifiant certains seuils et plafonds a été validé en COSDA le 29 septembre 2017.

La modification du PDRG (incluant notamment le relèvement de certains taux d'intervention comme pour les pistes) a été notifié à la Commission la semaine dernière.

- **Réforme des attributions de foncier agricole : arrêt des cessions foncières à titre onéreux en zone agricole et mise en œuvre d'une commission paritaire pour la gestion des nouvelles attributions issues du domaine privé de l'État. Deux protocoles particuliers sont prévus pour la gestion sur les communes d'Iracoubo et de Macouria.**

Cette mesure rencontre des difficultés.

Les cessions à titre onéreux ont effectivement été arrêtées. L'enjeu est de rajeunir intégralement le stock de 4500 demandes, dont les plus anciennes remontent à 17 ans, afin de pouvoir les examiner utilement, par commune. Le principal motif de blocage reste l'absence de réponse des communes. Les 4500 courriers de rajeunissement du stock étaient partis fin janvier, laissant aux particuliers six mois pour confirmer leur demande de cession et le cas échéant déposer un nouveau dossier avec géolocalisation. Le stock sera donc rajeuni d'ici fin juillet 2018. À noter que les associations foncières restent des interlocuteurs pour clarifier la situation dans certaines zones et faciliter la diffusion des messages, mais que l'administration ne peut traiter formellement qu'avec des particuliers pour ce qui concerne les cessions foncières. Il est confirmé que les cessions à titre onéreux n'excèdent pas 2 ha et que le secteur agricole participe aux comités d'attribution lorsqu'elles sont localisées en zone agricole.

- En ce qui concerne Iracoubo, l'ensemble des dossiers a été traité, conformément aux engagements du protocole. Les terrains ont été attribués, quelques recours sont en cours de traitement.
- En ce qui concerne Macouria, un gros travail en amont a été réalisé par la DAAF, la Préfecture et les Domaines, en lien avec la mairie de Macouria. Une ligne budgétaire de 2 M€ a été demandée comme prévu pour honorer l'engagement. Une interrogation subsiste toutefois sur l'inclusion des baux non signés dans le dispositif, impactant de nombreux petits dossiers. Afin de clarifier la situation et dissiper les tensions, il est convenu que le président de la FDSEA écrira au maire de Macouria, afin notamment d'exposer les raisons de son recours.

- **Création d'une SAFER pour faciliter la gestion du foncier agricole. Une dotation foncière de 20 000 ha sera cédée à la structure pour constituer son capital.**

Cette mesure avance normalement (attente des conclusions de la mission).

En décembre 2017, a été organisée une mission du Conseil Général de l'Agriculture et de l'Aménagement des Espaces Ruraux (CGAAER). La publication du rapport, qui fera des

propositions sur la forme que ce projet devrait prendre et sur les premières étapes à mettre en œuvre, est imminente. Le MAA a notifié 250 k€ de crédits pour le démarrage de l'activité de la SAFER en 2018.

- **Abondement exceptionnel du budget de la Chambre d'agriculture pour quatre ans afin de renforcer les capacités d'expertise et d'accompagnement des agriculteurs avec une priorité donnée pour le suivi des jeunes agriculteurs**

Cette mesure avance normalement.

Concernant la création du pôle juridico-économique : la mission « audit CASDAR et appui à la chambre d'agriculture » s'est déroulée en décembre 2017 et a permis d'expertiser le renforcement de l'encadrement technique de la chambre.

À ce stade, les conclusions de cette mission n'ont pas été officiellement communiqués mais devraient l'être sous peu. Le MAA a toutefois d'ores et déjà notifié une enveloppe de 360 K€ allouée à la chambre en vue de son renforcement.

- **Concertation avec les professionnels agricoles pour la validation d'un cahier des charges de défriche à faible impact dans le cadre de la production de biomasse**

Cette action est réalisée.

Le cahier des charges de défriche à faible impact a été présenté en COSDA. À la demande des participants, il sera mis en ligne sur le site de la DAAF, ainsi qu'éventuellement sur le site de la préfecture.

- **Mesures relatives à la mise en œuvre du PDRG : discussion pour la création de postes d'encadrement techniques et administratifs nécessaires au fonctionnement des organisations professionnelles agricoles. Le financement nécessaire est de 9,9 M€ sur la base d'une période de 4 ans.**

L'attribution d'une enveloppe de 2,5 M€ pour l'année 2018 à la Guyane pour renforcer l'encadrement administratif et technique. Une réunion avec les professionnels et la CTG est programmée pour discuter des modalités pratiques de mise en œuvre de cette mesure. L'importance de la bonne mise en œuvre de cette enveloppe est soulignée, afin de pouvoir appeler la totalité des 9,9 M€ nécessaires pour pérenniser le dispositif sur les années suivantes.

- **Discussions pour le financement d'un abattoir volailles et d'autres projets structurants pour le développement des filières agricoles (3,5 M€ sur 4 ans).**

Il s'agit d'un travail de longue haleine. Des fiches projet sur la structuration de la filière volaille et sur plusieurs projets structurants ont été déposées dans le cadre des Assises des Outre-mer en Guyane. Ces contributions seront consolidées dans le livre bleu dont la publication est prévue pour fin juin 2018.

Conclusion : Monsieur EPAILLY, signale que le conflit de mars 2017 a permis des avancées très importantes et satisfaisantes dans l'ensemble des domaines. Il précise que le travail se fait en bonne collaboration avec l'ensemble des services de l'Etat, notamment la DAAF.